

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL

PROGRAMME 207

RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES

ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT

DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2022

## SÉCURITÉ ET ÉDUCATION ROUTIÈRES



PROGRAMME 207  
**Sécurité et éducation routières**

---

## Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Florence GUILLAUME

Déléguée à la sécurité routière

Responsable du programme n° 207 : Sécurité et éducation routières

Le programme 207 a pour finalité de lutter contre l'insécurité routière et donc de réduire le nombre de personnes tuées et blessées sur les routes de France ainsi que le nombre et la gravité des accidents de la circulation. Il répond à plusieurs enjeux :

- un enjeu humain lié à la souffrance engendrée par la perte ou le handicap d'un proche, sachant que pour une personne tuée sur les routes, on estime à sept celles qui sont gravement blessées ;
- un enjeu social lié à la disparition d'une partie des forces vives de la société, notamment les jeunes adultes ;
- un enjeu économique, le coût total de l'insécurité routière étant estimé entre 46,3 milliards d'euros en 2021 (valeurs Quinet) et 70,5 milliards d'euros (valeurs du projet européen VALOR) selon le bilan de l'observatoire national interministériel de sécurité routière.

La déléguée à la sécurité routière, responsable du programme 207, est la cheffe de file de l'action des différents services de l'État dans leur lutte contre l'insécurité routière. Cette politique publique est de long terme et à forte dimension interministérielle car elle implique d'agir sur différents vecteurs (comportements, routes, équipements).

Les orientations en matière de lutte contre l'insécurité routière sont notamment fixées par le Comité interministériel de la sécurité routière (CISR). Lors de la réunion du 9 janvier 2018, celui-ci a adopté 18 mesures fortes.

Ces mesures concernent notamment :

- la lutte contre la vitesse, avec la mise en place d'un dispositif de réduction des vitesses maximales autorisées sur les routes à une voie et à double-sens sans séparateur central ;
- la lutte contre la conduite sous l'emprise de l'alcool, en incitant les usagers de la route à l'auto évaluation de leur taux d'alcoolémie ou en imposant la pose d'un éthylotest anti-démarrage avec suivi médico-psychologique en cas de récurrence d'infraction de conduite en état alcoolique ;
- la lutte contre la conduite après usage de stupéfiants en simplifiant le contrôle de la conduite sous stupéfiants par l'utilisation d'un prélèvement salivaire sans recourir à une prise de sang ;
- le respect de l'interdiction de la tenue en main du téléphone pendant la conduite avec la possibilité de retenir le permis de conduire si dans le même temps, une infraction menaçant la vie d'autrui est commise ;
- la protection des piétons, cyclistes et usagers des deux-roues motorisés en aménageant les infrastructures, en développant les formations et en recommandant le port d'équipements adéquats ;
- l'amélioration de l'accès à un permis moins cher avec le développement de la formation sur simulateur de conduite et la conversion facilitée du permis « boîte automatique » en permis classique.

Cette politique volontariste a permis que les années 2018 et 2019 retrouvent un niveau de mortalité plus bas (3 244 personnes tuées en 2019) que celui de l'année 2013. En 2020 et 2021, les mesures de restriction des déplacements prises dans le cadre de la gestion de la pandémie ont conduit à réduire significativement le nombre des accidents de la route, en particulier mortels. Ainsi l'année référence retenue pour analyser l'accidentalité au cours de la décennie 2020-2030 sera 2019, dernière année « avant pandémie ».

Les résultats quasi-définitifs de l'accidentalité routière en 2022 établis par l'ONISR font état de 3 260 personnes décédées sur les routes de France métropolitaine, soit **16 personnes tuées de plus qu'en 2019 sur les routes de France métropolitaine (soit+ 0,5 %)**.

Au niveau local, l'année 2022 a été marquée par le retour des actions de prévention sur le terrain après deux années plus difficiles compte tenu des contraintes sanitaires liées à la pandémie. Les coordinations de sécurité routière ont pu

prévoir, déployer de nombreuses actions auprès de publics variés et intervenir à nouveau dans les écoles et les centres de formation ainsi qu'auprès des entreprises.

Désormais, il convient de mobiliser de nouveaux viviers d'engagement comme les plus jeunes pour recruter d'autres intervenants départementaux de sécurité routière (IDSR).

L'année 2022 a également été marquée au niveau local par le renouvellement de la stratégie locale de sécurité routière pour la période 2023-2027. Les préfets ont été invités en mai 2022 à engager leurs équipes dans une démarche de construction de leur Document général d'orientations (DGO). Ce document constitue l'ossature de la stratégie quinquennale de prévention des préfetures. Il doit inclure obligatoirement les 4 grandes priorités définies nationalement par un diagnostic de l'accidentalité : les deux roues motorisées, les conduites à risque (alcool, stupéfiants, vitesse et non respect des priorités, distracteurs au volant), les nouveaux modes de mobilité dite « douce » et le risque routier professionnel. Ce document devrait être définitivement rédigé courant 2023.

Il convient également de souligner une innovation réalisée en 2022 : les webinaires de sensibilisation et de formation des élus référents sécurité routière. Ces conseillers municipaux nommés par le maire sont chargés de suivre l'ensemble des problématiques de lutte contre l'insécurité routière dans leurs communes et constituent ainsi des relais essentiels pour la politique de prévention.

Parallèlement aux actions sur le terrain, dont le nombre est sensiblement équivalent à celui de 2019, la mobilisation des partenaires associatifs et des actions de communication sur les radios locales comme sur les réseaux sociaux a continué d'être développée.

Du côté des partenariats nationaux, les actions de terrain ou dématérialisées à destination des publics vulnérables se sont accrues. Liées aux diagnostics de l'insécurité routière, elles se sont orientées notamment vers les seniors pour les soutenir dans leurs démarches de mobilité alternative (formations de remise en selle, partage d'information sur les mobilités) ou vers les jeunes et jeunes actifs autour de l'usage des engins de déplacement personnel motorisé (EDPM) et des vélos à assistance électrique dans un contexte de fréquentation accrue, en particulier en zone urbaine et péri-urbaine.

Le risque routier professionnel qui reste la première cause d'accident mortel au travail a été dès 2022 une priorité de l'action locale comme du niveau national. La DSR a été associée dans la rédaction des mesures concernant le risque routier professionnel dans le Plan Santé au travail 4. Les animateurs régionaux ont été mobilisés aux côtés des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités pour la déclinaison locale des Plans régionaux de santé au travail sur le volet « sécurité routière ».

S'agissant de l'éducation routière, des mesures ont été maintenues pour augmenter l'offre de places d'examens, notamment :

- recours aux délégués au permis de conduire et à des agents du groupe La Poste ;
- augmentation importante de l'offre d'examens supplémentaires (101 073).

Le maintien de ces mesures, a permis d'augmenter l'offre de places d'examens en 2022.

La délégation à la sécurité routière a maintenu sa communication grand public en 2022 en fonction de l'analyse de l'accidentalité routière, d'éventuelles nouvelles mesures ou de l'actualité. Ainsi, à l'occasion de la coupe du monde de football, deux films ont été diffusés sur les dangers de l'alcool en conduisant avec comme porte-parole, un commentateur sportif. D'autres campagnes ont pu porter sur des domaines variés : les dangers de la drogue au volant, l'importance des équipements à deux-roues motorisés, les bienfaits de ralentir sur la route, etc. Ces campagnes sont diffusées sur différents médias : télévision, cinéma, radio, presse, affichage, internet.

Par ailleurs, les 50 ans de la sécurité routière en tant que politique publique ont été célébrés en juillet 2022. A cette occasion, ont été créées une grande exposition itinérante « En route pour la vie », un ouvrage historique et un podcast.

Depuis fin 2019, la sécurité routière adopte une nouvelle signature de communication qui se manifeste dans chaque campagne et se veut bienveillante et fraternelle : « vivre, ensemble ».

## RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

---

### **OBJECTIF 1 : Mobiliser l'ensemble de la société sur la sécurité routière pour réduire le nombre d'accidents et de tués sur les routes**

INDICATEUR 1.1 : Nombre annuel des tués (France métropolitaine et départements d'outre-mer)

### **OBJECTIF 2 : Améliorer le service du permis de conduire dans le cadre du développement de l'éducation routière tout au long de la vie**

INDICATEUR 2.1 : Délai d'attente médian aux examens et coût unitaire d'obtention du permis de conduire

## Objectifs et indicateurs de performance

### OBJECTIF

1 – Mobiliser l'ensemble de la société sur la sécurité routière pour réduire le nombre d'accidents et de tués sur les routes

### INDICATEUR

1.1 – Nombre annuel des tués (France métropolitaine et départements d'outre-mer)

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Nombre annuel des tués (France métropolitaine)	Nb	2 541	2 944	En baisse	3260	En baisse
Nombre de personnes tuées dans les accidents de la route de sexe masculin (France métropolitaine)	Nb	1 991	2 292	En baisse	2545	En baisse
Nombre de personnes tuées dans les accidents de la route de sexe féminin (France métropolitaine)	Nb	550	652	En baisse	715	En baisse
Nombre annuel des tués (Départements d'outre-mer)	Nb	165	183	En baisse	170	En baisse
Nombre de personnes tuées dans les accidents de la route de sexe masculin (DOM)	Nb	138	159	En baisse	142	En baisse
Nombre de personnes tuées dans les accidents de la route de sexe féminin (DOM)	Nb	27	24	En baisse	28	En baisse
Nombre de tués parmi les jeunes conducteurs (moins de deux ans de permis)	Nb	219	248	En baisse	Non connu	En baisse
Nombre de tués hors agglomération hors autoroutes	Nb	1 497	1733	En baisse	1926	Hausse si relèvement de la vitesse à 90 km/h sur le réseau

#### Commentaires techniques

Source des données : Observatoire national interministériel de sécurité routière (ONISR)

#### Mode de calcul :

Le fichier national des accidents corporels de la circulation routière, dit fichier BAAC (Bulletins d'analyse des accidents corporels), contient les données des accidents de la route enregistrés par les services de police nationale ou de gendarmerie compétents géographiquement. Ces données sont saisies dans les logiciels des forces de l'ordre puis envoyés dans le système d'information TRAXy de l'ONISR (Observatoire national interministériel de la sécurité routière). L'ONISR et les observatoires locaux, avec l'appui du Cerema et de gestionnaires de voirie partenaires, assurent des contrôles supplémentaires aux logiciels de saisie utilisés par les forces de l'ordre, corrigent éventuellement les données avant validation. La base annuelle du fichier BAAC pour l'année N n'est arrêtée qu'en mai de l'année N+1. Les indicateurs principaux d'accidentalité **pour la métropole et les départements d'outre-mer** sont **labellisés** par l'Autorité de la Statistique Publique (état quasi-définitif publié fin janvier de l'année N+1, état définitif publié à partir de fin mai de l'année N+1).

Les données fournies pour 2022 sont des estimations, considérées comme des résultats quasi-définitifs et labellisées, mais ces estimations ne peuvent être réalisées que pour certains indicateurs : les informations relatives au permis de conduire ne sont pas encore suffisamment consolidées pour permettre d'estimer le nombre de tués parmi les jeunes conducteurs (moins de 2 ans de permis) ou le nombre de conducteurs sans permis impliqués dans les accidents. Les données 2022 ne seront connues et publiées par l'ONISR qu'à partir de fin mai 2023, et les valeurs définitives seront intégrées dans le projet annuel de performances pour 2024.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

### INDICATEUR 1 – Nombre annuel des tués

Pour mémoire, les résultats définitifs seront connus en mai 2023 à l'issue de la phase de consolidation de la base de données de l'ONISR.

#### • sous-indicateur « Nombre annuel des tués en France métropolitaine »

Les résultats quasi-définitifs de l'accidentalité routière en 2022 établis par l'ONISR font état de 3 260 personnes décédées sur les routes de France métropolitaine en 2022, soit 16 personnes de plus qu'en 2019 (année de référence avant pandémie). La mortalité routière est légèrement supérieure à celle de l'année 2019, avec une variation de 0,5 %. Par rapport à 2010, la mortalité routière est inférieure de -18,3 %, soit 732 vies épargnées en 2022 par rapport à 2010.

Précédemment, plus de la moitié des tués étaient des automobilistes. En 2022 et pour la deuxième année consécutive cependant, ils ne représentent que 48 % de la mortalité routière avec 1 563 personnes tuées. Cela représente 59 automobilistes de moins qu'en 2019 (-4 %).

La mortalité des usagers de deux-roues motorisés a baissé de -5 % en 2022 par rapport à 2019, avec 34 usagers tués de moins. La part des usagers de deux-roues motorisés dans la mortalité reste stable : ils représentent 22 % des personnes tuées pour 2 % du trafic motorisé (715 usagers de 2RM décédés en 2022).

Depuis la pandémie toutefois, la part des usagers vulnérables (hors 2RM) s'est renforcée. La part des cyclistes et usagers d'engins de déplacement personnel motorisés (EDPm) dans la mortalité augmente : elle passe de 6 % en 2019 à 8 % en 2022. Le nombre d'individus tués augmente également, passant de 197 en 2019 à 278 en 2022, soit une hausse de 41 %.

Enfin la mortalité des piétons stagne en 2022, avec 484 piétons tués contre 483 en 2019. Presque la moitié (46 %) des victimes sont âgées de 65 ans et plus. Si le nombre de piétons tués en agglomération recule en 2022, 63 % des piétons tués l'ont été en agglomération. 23 % des piétons sont tués sur des routes hors agglomération, en hausse en 2022, et 12 % le sont sur autoroute.

L'indicateur de mortalité rapportée à la population s'était établi en 2019 et 2022 à 50 tués par million d'habitants, dans la moyenne des pays d'Europe. Les classes d'âge les plus à risque restent en 2022 :

- les jeunes de 18-24 ans avec 101 tués par million d'habitants de cette classe d'âge
- les seniors de 75 ans ou plus avec 75 tués par million d'habitants de cette classe d'âge
- les 25-34 ans avec 61 tués par million d'habitants de cette classe d'âge.

Les classes d'âges connaissant les plus fortes hausses sont les 35-44 ans, avec 39 personnes tuées de plus qu'en 2019, et les 65-74 ans avec 66 tués de plus. A l'inverse, les 25-34 ans connaissent un recul de la mortalité routière (56 tués de moins qu'en 2019) ainsi que les 75 ans et plus (40 tués de moins).

#### • sous-indicateur « Nombre annuel des tués dans les départements d'outre-mer »

D'après les résultats provisoires, 170 personnes sont décédées sur les routes des départements d'outre-mer, soit 8 de plus qu'en 2019 (+4,9 %). Les évolutions varient selon les classes d'âge, avec une légère baisse de la mortalité chez les moins de 14 ans et les 45-64 ans, compensée par une hausse chez les catégories actives de 25-44 ans, les adolescents de 14-17 ans et les seniors.

La mortalité en deux-roues motorisés (cyclomoteur et motocyclette) est supérieure à celle de 2019 et représente 41 % des tués en 2022 (69 personnes tuées contre 50 tués). Si la mortalité piétonne recule fortement par rapport à 2019 (-26 %), elle stagne sur la décennie.

**OBJECTIF**

**2 – Améliorer le service du permis de conduire dans le cadre du développement de l'éducation routière tout au long de la vie**

**INDICATEUR****2.1 – Délai d'attente médian aux examens et coût unitaire d'obtention du permis de conduire**

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Délai d'attente médian annuel pour un candidat entre sa première et sa deuxième présentation à l'examen pratique du permis de conduire B	jours calendaires	63	53	60	53,61	60
Coût unitaire d'obtention du permis de conduire pour l'administration relevant du ministère chargé de la sécurité routière	€/permis	86,6	88,51	69,8	75,49	65,7

**Commentaires techniques****Indicateur 2.1**

Source des données : Délégation à la sécurité routière (DSR)

Mode de calcul : les données sont extraites des systèmes d'information « Aurige, ICER ». Cet outil permet aux inspecteurs du permis de conduire d'y relater, en temps réel, l'ensemble de leurs activités relevant du domaine du permis de conduire.

Depuis le 24 décembre 2019, date de la promulgation de la loi d'orientation des mobilités, l'indicateur annuel de référence est la valeur médiane des délais d'attente entre la première et la deuxième présentation à l'épreuve pratique B du permis de conduire (jusqu'à la loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019, l'indicateur annuel de référence était le délai d'attente moyen annuel pour un candidat entre sa première et sa deuxième présentation à l'examen pratique du permis de conduire B). En 2020, le délai médian est de 63 jours.

**Indicateur 2.2**

Source des données : Délégation à la sécurité routière (DSR)

Mode de calcul : le numérateur (coût total) intègre les dépenses (en crédits de paiement) opérées au cours de l'année considérée au titre de la rémunération (y compris contribution au CAS « pensions ») versée aux agents chargés d'organiser les activités d'examen, ainsi que les frais de déplacement, de fonctionnement et de formation initiale et continue induits par ces activités.

Le dénominateur (nombre de permis) correspond au nombre de permis de catégorie A, B, C et D délivrés suite aux examens pratiques au cours de l'année considérée.

**ANALYSE DES RÉSULTATS****Sous-indicateur 2.1.1 « Délai d'attente pour un candidat entre sa première et sa deuxième présentations à l'examen pratique du permis de conduire B (du point de vue de l'utilisateur) »**

La réduction des délais de passage à l'examen pratique du permis de conduire constitue un des objectifs majeurs de la réforme du permis de conduire engagée en 2014. La valeur de l'indicateur du délai moyen a baissé de 30 jours entre 2013 et 2017, passant de 93 jours à 63 jours sous l'effet conjugué de plusieurs mesures : mise en place depuis l'été 2014 d'une augmentation de 12 à 13 passages d'examens pratiques B par jour pour un inspecteur et par le recentrage



de l'activité des inspecteurs du permis de conduire sur l'examen pratique du permis de conduire B. Le transfert de l'épreuve théorique générale aux organismes agréés le 13 juin 2016 a par ailleurs conforté cette tendance.

Depuis 2018, une évolution réglementaire est intervenue modifiant le calcul du délai d'attente puisque désormais un candidat ayant échoué à l'examen pratique peut se représenter à l'épreuve après 2 jours et non plus 7 comme précédemment. Ainsi à partir de 2018, les valeurs communiquées sont calculées en prenant en compte cette nouvelle réglementation.

Par ailleurs, depuis la promulgation de la loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019, le délai médian est désormais retenu comme indicateur de référence en lieu et place du délai moyen. Le délai médian est celui en dessous duquel la moitié des candidats attend une place d'examen après un échec à l'épreuve pratique du permis de conduire. Ce délai médian est de 53,61 en 2022.

Les mesures visant à augmenter l'offre de places d'examen B ont permis de contenir l'augmentation du délai médian au cours de l'année 2020 et de le réduire puisqu'il est passé de 63 jours à 53,61 en 2022, soit une baisse de près de 10 points.

#### **INDICATEUR 2-2 – Coût unitaire d'obtention du permis de conduire pour l'administration relevant du ministère chargé de la sécurité routière**

Le coût unitaire d'obtention du permis de conduire pour l'administration s'élève en 2022 à 75,49 €, ce qui représente une forte baisse par rapport à 2021 (13 €), mais également par rapport à 2020 (-11 €).

En raison des mesures de confinement, le nombre d'examens non réalisés avait entraîné inéluctablement une diminution du nombre de permis délivrés en 2020 (-20 % soit 200 000 permis de moins que 2019) augmentant de facto le coût unitaire du permis de conduire à 86,60 €.

En 2021, le nombre de permis délivrés était en hausse par rapport à 2020 (273 928 en plus que 2020), mais en parallèle, le montant des dépenses prises en compte pour 2021 augmentait par rapport à 2020 (+73,06 %), notamment en raison du remboursement des salaires de 48 examinateurs de la catégorie B mis à disposition par La Poste (cohorte 2015 (3), cohorte 2019 (21) et cohorte 2021(24) ainsi que des coûts de formation initiale de 55 IPCSR, 15 DPCSR et 59 examinateurs B (promotions mars 2021 et janvier 2022). Cette double tendance a eu pour effet en 2021, de stabiliser le coût unitaire du permis de conduire à 88,51 €.

Les mesures initiées en 2021 pour augmenter l'offre des places d'examen ont été maintenues en 2022. Il s'agit notamment du recours aux délégués au permis de conduire et à des agents du groupe La Poste ainsi que d'une offre d'examens supplémentaires toujours plus importante (101 073 en 2022).

Ces mesures ont permis d'augmenter le nombre de permis délivrés qui atteint 1,28 million de permis en 2022. Cela représente une hausse de 19 % par rapport à 2021 (+205 763) et une hausse de 59,59 % par rapport à 2020 (+479 691).

Par ailleurs, le montant des dépenses prises en compte pour 2022 est légèrement en hausse par rapport à 2021, notamment en raison du remboursement des salaires des examinateurs de la catégorie B mis à disposition par La Poste et des coûts de formation afférents.

Les mesures initiées en 2021 pour augmenter l'offre des places d'examen ont été maintenues en 2022. Il s'agit notamment du recours aux délégués au permis de conduire et à des agents du groupe La Poste ainsi que d'une offre d'examens supplémentaires toujours plus importante (101 073 en 2022).

Ces mesures ont permis d'augmenter le nombre de permis délivrés qui atteint 1,28 million de permis en 2022. Cela représente une hausse de 19 % par rapport à 2021 (+205 763) et une hausse de 59,59 % par rapport à 2020 (+479 691).

Par ailleurs, le montant des dépenses prises en compte pour 2022 est légèrement en hausse par rapport à 2021, notamment en raison du remboursement des salaires des examinateurs de la catégorie B mis à disposition par La Poste et des coûts de formation afférents.

## Sécurité et éducation routières

Programme n° 207 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

## Présentation des crédits

## 2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Observation, prospective, réglementation et soutien au programme	2 449 667 1 384 411		1 832 796 2 055 912	<b>4 282 463</b> <b>3 440 323</b>	4 282 463
02 – Démarches interministérielles et communication	20 306 237 19 813 001	119 971	3 380 834 4 138 921	<b>23 687 071</b> <b>24 071 892</b>	23 747 071
03 – Éducation routière	15 220 684 19 824 140	3 835 943 569 916	4 000 000 1 498 063	<b>23 056 627</b> <b>21 892 120</b>	23 056 627
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>37 976 588</b>	<b>3 835 943</b>	<b>9 213 630</b>	<b>51 026 161</b>	<b>51 086 161</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		+237 899 (hors titre 2)		+237 899	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		+736 377 (hors titre 2)		+736 377	
Total des AE ouvertes		52 000 438 (hors titre 2)		52 000 438	
<b>Total des AE consommées</b>	<b>41 021 552</b>	<b>689 887</b>	<b>7 692 896</b>	<b>49 404 335</b>	

## 2022 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Observation, prospective, réglementation et soutien au programme	2 449 667 1 388 710	0	1 832 796 2 020 054	<b>4 282 463</b> <b>3 408 764</b>	4 282 463
02 – Démarches interministérielles et communication	20 306 237 19 783 853	119 971	3 380 834 4 124 440	<b>23 687 071</b> <b>24 028 265</b>	23 747 071
03 – Éducation routière	14 325 684 19 279 185	3 835 943 801 720	4 000 000 1 497 013	<b>22 161 627</b> <b>21 577 917</b>	22 161 627
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>37 081 588</b>	<b>3 835 943</b>	<b>9 213 630</b>	<b>50 131 161</b>	<b>50 191 161</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		+237 899 (hors titre 2)		+237 899	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		-658 287 (hors titre 2)		-658 287	
Total des CP ouverts		49 710 773 (hors titre 2)		49 710 773	
<b>Total des CP consommés</b>	<b>40 451 748</b>	<b>921 691</b>	<b>7 641 508</b>	<b>49 014 946</b>	

## 2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2021 Consommation 2021</i>					
01 – Observation, prospective, réglementation et soutien au programme	2 408 488 1 146 500	96 016	1 832 796 1 491 604	4 241 284	4 241 284 2 734 119
02 – Démarches interministérielles et communication	12 963 084 15 006 976	146 907	3 355 000 3 754 748	16 318 084	16 378 084 18 908 632
03 – Éducation routière	14 025 498 14 493 922	3 800 000 1 891 804	2 590 254 1 473 807	20 415 752	20 415 752 17 859 533
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>29 397 070</b>	<b>3 800 000</b>	<b>7 778 050</b>	<b>40 975 120</b>	<b>41 035 120</b>
<b>Total des AE consommées</b>	<b>30 647 398</b>	<b>2 134 728</b>	<b>6 720 159</b>		<b>39 502 285</b>

## 2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2021 Consommation 2021</i>					
01 – Observation, prospective, réglementation et soutien au programme	2 408 488 1 244 855	94 016	1 832 796 1 466 838	4 241 284	4 241 284 2 805 709
02 – Démarches interministérielles et communication	12 963 084 16 117 862	151 332	3 355 000 3 843 334	16 318 084	16 378 084 20 112 528
03 – Éducation routière	14 025 498 14 306 041	3 800 000 1 423 620	2 590 254 1 473 782	20 415 752	20 415 752 17 203 443
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>29 397 070</b>	<b>3 800 000</b>	<b>7 778 050</b>	<b>40 975 120</b>	<b>41 035 120</b>
<b>Total des CP consommés</b>	<b>31 668 758</b>	<b>1 668 968</b>	<b>6 783 955</b>		<b>40 121 681</b>

## PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2021	Ouvertes en 2022	Consommées* en 2022	Consommées* en 2021	Ouverts en 2022	Consommées* en 2022
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	30 647 398	37 976 588	41 021 552	31 668 758	37 081 588	40 451 748
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	30 509 396	37 976 588	40 993 552	31 537 656	37 081 588	40 418 348
Subventions pour charges de service public	138 002	0	28 000	131 102	0	33 400
Titre 5 – Dépenses d'investissement	2 134 728	3 835 943	689 887	1 668 968	3 835 943	921 691
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	2 112 780	3 835 943	689 887	1 573 406	3 835 943	921 691
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	21 948	0	0	95 562	0	0

## Sécurité et éducation routières

Programme n° 207 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2021	Ouvertes en 2022	Consommées* en 2022	Consommés* en 2021	Ouverts en 2022	Consommés* en 2022
Titre 6 – Dépenses d'intervention	6 720 159	9 213 630	7 692 896	6 783 955	9 213 630	7 641 508
Transferts aux ménages	1 459 049	4 000 000	1 430 835	1 459 049	4 000 000	1 430 835
Transferts aux entreprises	136 352	1 000 000	1 055 001	400 399	1 000 000	754 409
Transferts aux collectivités territoriales	697 409	0	917 295	723 380	0	925 776
Transferts aux autres collectivités	4 427 349	4 213 630	4 289 765	4 201 126	4 213 630	4 530 488
<b>Total hors FdC et AdP</b>		<b>51 026 161</b>			<b>50 131 161</b>	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+974 277			-420 388	
<b>Total*</b>	<b>39 502 285</b>	<b>52 000 438</b>	<b>49 404 335</b>	<b>40 121 681</b>	<b>49 710 773</b>	<b>49 014 946</b>

\* y.c. FdC et AdP

## FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2021	Prévues en LFI pour 2022	Ouvertes en 2022	Ouverts en 2021	Prévus en LFI pour 2022	Ouverts en 2022
Dépenses de personnel						
Autres natures de dépenses	67 427	60 000	237 899	67 427	60 000	237 899
<b>Total</b>	<b>67 427</b>	<b>60 000</b>	<b>237 899</b>	<b>67 427</b>	<b>60 000</b>	<b>237 899</b>

## RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

## ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE ADP

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2022		45 630		45 630				
03/2022		38 082		38 082				
04/2022		4 910		4 910				
05/2022		18 071		18 071				
06/2022		9 513		9 513				
07/2022		16 764		16 764				
08/2022		17 470		17 470				
09/2022		18 400		18 400				
10/2022		46 460		46 460				
11/2022		2 690		2 690				
12/2022		17 600		17 600				

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
01/2023		2 310		2 310				
<b>Total</b>		<b>237 899</b>		<b>237 899</b>				

## ARRÊTÉS DE REPORT D'AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
26/01/2022		1 762 325						
<b>Total</b>		<b>1 762 325</b>						

## ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
18/02/2022				331 861				
<b>Total</b>				<b>331 861</b>				

## DÉCRETS D'AVANCE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/04/2022					1 179 757		1 179 757	
<b>Total</b>					<b>1 179 757</b>		<b>1 179 757</b>	

## DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
23/03/2022		1 000 000		1 000 000				
27/06/2022					3 516		3 516	
<b>Total</b>		<b>1 000 000</b>		<b>1 000 000</b>	<b>3 516</b>		<b>3 516</b>	

**Sécurité et éducation routières**

Programme n° 207 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

**LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES**

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
16/08/2022		1 179 757		1 179 757				
01/12/2022						2 022 432		1 986 632
<b>Total</b>		<b>1 179 757</b>		<b>1 179 757</b>		<b>2 022 432</b>		<b>1 986 632</b>

**TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)**

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
<b>Total général</b>		<b>4 179 982</b>		<b>2 749 517</b>		<b>3 205 705</b>		<b>3 169 905</b>

## Justification au premier euro

### Éléments transversaux au programme

#### ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Observation, prospective, réglementation et soutien au programme		4 282 463 3 440 323	4 282 463 3 440 323		4 282 463 3 408 764	4 282 463 3 408 764
02 – Démarches interministérielles et communication		23 687 071 24 071 892	23 747 071 24 071 892		23 687 071 24 028 265	23 747 071 24 028 265
03 – Éducation routière		23 056 627 21 892 120	23 056 627 21 892 120		22 161 627 21 577 917	22 161 627 21 577 917
<b>Total des crédits prévus en LFI *</b>	<b>0</b>	<b>51 026 161</b>	<b>51 026 161</b>	<b>0</b>	<b>50 131 161</b>	<b>50 131 161</b>
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		+974 277	+974 277		-420 388	-420 388
Total des crédits ouverts	0	52 000 438	52 000 438	0	49 710 773	49 710 773
<b>Total des crédits consommés</b>	<b>0</b>	<b>49 404 335</b>	<b>49 404 335</b>	<b>0</b>	<b>49 014 946</b>	<b>49 014 946</b>
Crédits ouverts - crédits consommés		+2 596 102	+2 596 102		+695 827	+695 827

\* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

#### PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	54 881 997	54 881 997	0	53 986 997	53 986 997
Amendements	0	-3 855 836	-3 855 836	0	-3 855 836	-3 855 836
<b>LFI</b>	<b>0</b>	<b>51 026 161</b>	<b>51 026 161</b>	<b>0</b>	<b>50 131 161</b>	<b>50 131 161</b>

#### Crédits hors titre 2 :

La dotation prévue en crédits hors titre 2 dans le projet annuel de performances était de 54 881 997 € en AE et de 53 986 997 € en CP.

Lors de l'examen du projet de loi de finances 2022 par le Parlement, le programme 207 a été minoré de 3 855 836 € en AE et en CP.

Le montant des crédits hors titre 2 votés en loi de finances initiale a ainsi atteint la somme de 51 026 161 € en AE et de 50 131 161 € en CP.



## JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Au cours de la gestion 2022, sont intervenus les mouvements réglementaires suivants :

- arrêté du 26 janvier 2022 portant report de crédits : le programme 207 a été alimenté par des reports de crédits non consommés en 2020 à hauteur de 1 762 325 € en AE (AENE) ;
- arrêté du 22 février 2022 portant report de crédits hors AENE et hors fonds de concours : le programme 207 a également été alimenté par des reports de crédits non consommés en 2022 à hauteur de 331 861 € en CP ;
- décret n° 2022-415 du 23 mars 2022 portant transfert de crédits pour le financement du plan de relance : 1 000 000 € ;
- décret n° 2022-1530 du 8 décembre 2021 portant répartition des crédits ouverts et annulés par la loi n° 2022-1499 du 1<sup>er</sup> décembre 2021 de finances rectificative pour 2022 : -2 022 432 € en AE et -1 986 632 € en CP.

Le montant des attributions de produits rattachées en cours de gestion 2021 s'est élevé à 237 899 € en AE et CP.

Par ailleurs, un transfert de crédit de 3 516 € en AE et CP a été effectué pour contribuer au financement de l'Alliance internationale pour la protection du patrimoine dans les zones en conflit (ALIPH).

Ainsi, le montant des crédits ouverts en 2022 hors titre 2 s'est élevé à **52 000 438 € en AE et 49 710 773 € en CP**.

## ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

### Fonds de concours

En 2022, le programme 207 n'a été abondé par aucun fonds de concours,

### Attribution de produits

En 2017, une attribution de produits a été créée. Elle porte le numéro 2-2-00530 et s'intitule « produit des cessions de biens mobiliers ». En 2022, le montant des attributions de produits rattachées au programme 207, au titre de cette attribution de produits, s'est élevé à 237 899 € en AE=CP.

## RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	0	2 041 046	2 041 046	0	2 005 246	2 005 246
Surgels	0	1 179 757	1 179 757	0	1 179 757	1 179 757
Dégels	0	0	0	0	0	0
Annulations / réserve en cours de gestion	0	-1 179 757	-1 179 757	0	-1 179 757	-1 179 757
<b>Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)</b>	<b>0</b>	<b>2 041 046</b>	<b>2 041 046</b>	<b>0</b>	<b>2 005 246</b>	<b>2 005 246</b>

Les crédits de la réserve de précaution initiale se sont élevés à 2,04 M€ en AE et 2,01 M€ en CP, ventilés de manière homogène entre tous les postes de dépenses du programme.

Les crédits de la réserve de précaution ont été annulés par le décret n° 2022-1530 du 8 décembre 2022 portant répartition des crédits ouverts et annulés par la loi n° 2021-1549 du 1<sup>er</sup> décembre 2022 de finances rectificative pour 2022.



**Sécurité et éducation routières**

Programme n° 207 | Justification au premier euro

***Dépenses pluriannuelles***

## SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2022	CP 2022
AE ouvertes en 2022 * (E1) <b>52 000 438</b>	CP ouverts en 2022 * (P1) <b>49 710 773</b>
AE engagées en 2022 (E2) <b>49 404 335</b>	CP consommés en 2022 (P2) <b>49 014 946</b>
AE affectées non engagées au 31/12/2022 (E3) <b>2 067 797</b>	dont CP consommés en 2022 sur engagements antérieurs à 2022 (P3 = P2 - P4) <b>7 105 987</b>
AE non affectées non engagées au 31/12/2022 (E4 = E1 - E2 - E3) <b>528 305</b>	dont CP consommés en 2022 sur engagements 2022 (P4) <b>41 908 959</b>

### RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 brut (R1) <b>7 811 579</b>					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2021 (R2) <b>1 336</b>					
<b>7 812 915</b>	Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 net (R3 = R1 + R2)	–	CP consommés en 2022 sur engagements antérieurs à 2022 (P3 = P2 - P4) <b>7 105 987</b>	=	Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R4 = R3 - P3) <b>706 928</b>
AE engagées en 2022 (E2) <b>49 404 335</b>	–		CP consommés en 2022 sur engagements 2022 (P4) <b>41 908 959</b>	=	Engagements 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R5 = E2 - P4) <b>7 495 376</b>
					<b>8 202 304</b>
					Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R6 = R4 + R5) <b>8 202 304</b>
					Estimation des CP 2023 sur engagements non couverts au 31/12/2022 (P5) <b>8 191 203</b>
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2023 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2022 (P6 = R6 - P5) <b>11 101</b>

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

\* LFI 2022 + reports 2021 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Les engagements non couverts par des paiements fin 2022 sont estimés à 8,19 M€. Ils étaient de 7,81 M€ fin 2021.

**Sécurité et éducation routières**

Programme n° 207 | Justification au premier euro

Ces restes à payer se ventilent ainsi :

- 1,28 M€ au titre des études et du fonctionnement courant ;
- 0,7 M€ au titre du fonctionnement courant ;
- 1,03 M€ au titre des dépenses de communication ;
- 0,68 M€ au titre des dépenses engagées dans le cadre des plans départementaux d'actions de sécurité routière ;
- 1,68 M€ au titre du fonctionnement des cellules d'éducation routière ;
- 0,96 M€ au titre des investissements dans les centres d'éducation routière ;
- 1,86 M€ au titre des dépenses relatives à la formation et à l'animation du réseau d'éducation routière.

Ils seront réglés en 2023.

## Justification par action

### ACTION

#### 01 – Observation, prospective, réglementation et soutien au programme

Action / Sous-action  <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 – Observation, prospective, réglementation et soutien au programme		4 282 463 3 440 323	<b>4 282 463</b> <b>3 440 323</b>		4 282 463 3 408 764	<b>4 282 463</b> <b>3 408 764</b>

Les données ci-dessus ne tiennent pas compte des erreurs d'imputation comptable commises en gestion 2022, ni de l'impact des retraits d'AE opérés après clôture d'engagements juridiques antérieurs à 2022.

Après correction de ces éléments, le montant des dépenses relevant en réalité de l'action 01 est de **3 476 710 € en AE** et de **3 444 554 € en CP**.

	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>ONISR</b>	<b>19 265</b>	<b>18 727</b>
<i>dont Titre 3</i>	19 265	18 727
<b>Fonctionnement des observatoires locaux</b>	<b>215 408</b>	<b>412 293</b>
<i>dont Titre 3</i>	178 673	198 924
<i>dont Titre 6</i>	36 735	213 369
<b>Etudes de recherche de l'administration centrale</b>	<b>1 387 475</b>	<b>1 306 320</b>
<i>dont Titre 3</i>	83 298	137 508
<i>dont Titre 6</i>	1 304 177	1 168 812
<b>Etudes de recherche du réseau scien. et technique</b>	<b>275 000</b>	<b>360 000</b>
<i>dont Titre 6</i>	275 000	360 000
<b>Soutien au programme</b>	<b>1 579 562</b>	<b>1 347 214</b>
<i>dont Titre 3</i>	1 144 562	1 074 341
<i>dont Titre 6</i>	435 000	272 873
<b>TOTAL Action 1</b>	<b>3 476 710</b>	<b>3 444 554</b>

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	2 449 667	1 384 411	2 449 667	1 388 710
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	2 449 667	1 384 411	2 449 667	1 388 710
Titre 5 : Dépenses d'investissement				0
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État				0

**Sécurité et éducation routières**

Programme n° 207 | Justification au premier euro

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	1 832 796	2 055 912	1 832 796	2 020 054
Transferts aux entreprises	1 000 000	944 052	1 000 000	641 555
Transferts aux autres collectivités	832 796	1 111 860	832 796	1 378 500
<b>Total</b>	<b>4 282 463</b>	<b>3 440 323</b>	<b>4 282 463</b>	<b>3 408 764</b>

**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Après correction, le montant des dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel relevant en réalité de l'action 01 est de **1 425 798 € en AE et 1 429 500 € en CP**.

Lors de la phase de budgétisation, la distinction entre les différents types d'études (administration centrale ou réseau scientifique et technique, titre 3 ou titre 6) n'est pas toujours possible *a priori*. Dès lors, en cours d'exécution, la répartition des crédits entre nature de la dépense ou type d'étude évolue.

**1. Observatoires et études : 281 236 € en AE et 355 159 € en CP****- Les observatoires locaux de l'accidentologie routière : 178 673 € en AE et 198 924 € en CP**

L'Observatoire national interministériel de la sécurité routière (ONISR) s'appuie sur un réseau d'observatoires locaux.

A l'échelon départemental, les observatoires départementaux de sécurité routière (ODSR) ont pour missions le suivi et la correction des données d'accident remontées par les forces de l'ordre, l'animation de réunions sur la qualité des données d'accidents, l'analyse de l'accidentalité locale, le pilotage d'études locales de sécurité routière, la production de baromètres mensuels ou trimestriels et de bilans détaillés annuels de l'accidentalité locale ainsi que la diffusion et la valorisation des connaissances en accidentologie.

A l'échelon régional, les observatoires régionaux de sécurité routière (ORSR) ont pour missions l'animation et l'accompagnement des ODSR, l'analyse de l'accidentalité au niveau régional ainsi que la diffusion et la valorisation des connaissances.

Des délégations de crédits sont faites aux responsables des BOP régionaux du programme pour la prise en charge du fonctionnement de ces observatoires locaux.

L'organisation de dialogues de gestion à mi-parcours et en fin de gestion permet de procéder à un bilan des actions locales de l'année N, d'identifier les actions en projet pour l'année N+1 et de prendre connaissance d'éléments du contexte local.

Les crédits attribués dans ce cadre permettent de renforcer le pilotage et les synergies entre les échelons déconcentrés ainsi que de financer les études réalisées localement en complémentarité avec les travaux pilotés au niveau national.

**- L'Observatoire national interministériel de sécurité routière (ONISR) : 19 265 € en AE et 18 727 € en CP**

L'ONISR assure au titre de ses missions statistiques la collecte, la mise en forme, l'interprétation et la diffusion au plan national ou international des données statistiques françaises se rapportant à la sécurité routière. Les indicateurs principaux d'accidentalité routière sont labellisés par l'Autorité de la Statistique Publique. L'ONISR assure par ailleurs pour le compte de la Délégation à la Sécurité Routière (DSR) la programmation et le suivi des études sur l'insécurité routière, et l'évaluation des nouvelles mesures de sécurité prises ou envisagées. Depuis 2017, l'ONISR est composé

de deux bureaux, l'un en charge des productions statistiques (STAT) et l'autre du pilotage et de la valorisation des études, recherches et des évaluations (ÉTUD).

Ces crédits permettent de financer les frais de fonctionnement de l'ONISR, autres que ceux pris en charge par d'autres lignes du programme 207. A titre d'exemple, la publication du bilan annuel de l'accidentalité est financée sur ces crédits.

Des enveloppes spécifiques sont dédiées à l'ONISR pour assurer ses missions (cf.infra).

**- Les études et recherches menées pour le compte de la DSR : 83 298 € en AE et 137 508 € en CP**

Ces dépenses concernent la conclusion de marchés publics permettant de recueillir des données relatives aux parcs automobile et motocycliste français ainsi que des données relatives à la vitesse et au comportement des usagers sur la route.

**2. Soutien au programme : 1 144 562 € en AE et 1 074 341 € en CP**

Fonctionnement courant du programme : 453 465 € en AE et 420 694 € en CP

Ce poste permet la prise en charge des dépenses suivantes :

- les frais de fonctionnement de la DSR (téléphonie mobile, fournitures, représentation, documentation, publication dans les journaux d'annonce légale, traduction) ;
- les cotisations de la DSR à divers organismes œuvrant dans le domaine de la sécurité routière ;
- les frais de déplacement des agents de la DSR dans le cadre de leur mission ;
- les dépenses de formation spécifiques à la sécurité routière pour les agents de l'administration centrale.

Les dépenses liées à la crise sanitaire (masques, gel hydroalcoolique, etc) relèvent également de ce poste de dépenses.

Dépenses de fonctionnement liées à la politique publique du programme : 691 097 € en AE et 653 647 € en CP

Ont été financés :

- l'impression, le stockage et le routage de la documentation institutionnelle de la DSR destinée aux acteurs locaux de la sécurité routière, tant publics, qu'associatifs, que privés, à hauteur de 599 917 € en AE et 561 538 € en CP;
- le versement d'une subvention à l'organisme chargé des œuvres sociales des personnels spécifiques à la sécurité routière (CAES) pour 85 000 €.

**DÉPENSES D'INTERVENTION**

Après correction, le montant des dépenses d'intervention de l'action 1 est de **2 050 912 € en AE et 2 015 054 € en CP**.

La distinction entre titre 3 ou titre 6 des dépenses relatives aux études n'est pas possible au stade de la budgétisation, la répartition évolue au cours de la gestion.

**1. - Les observatoires locaux de l'accidentologie routière : 36 735 € en AE et 213 369 € en CP**

Des délégations de crédits aux responsables des BOP régionaux du programme ont permis de prendre en charge le fonctionnement des observatoires locaux et notamment, la formation des agents, la production des bilans annuels et des baromètres mensuels et autres dépenses de fonctionnement courant.

**2. Études de recherche de l'administration centrale : 1 304 177 € en AE et 1 168 812 € en CP**



L'ONISR confie à des partenaires publics, parapublics et privés la conduite d'études permettant d'approfondir et de développer les connaissances sur la sécurité routière sous différents aspects (économique, comportemental, sociologique, juridique, technologique).

Le principal poste de dépenses concerne le financement annuel du conventionnement avec l'Union Technique de l'Automobile, du Motocycle et du Cycle (UTAC-CERAM) prévoyant la réalisation de travaux et études pré-réglementaires relatifs à la sécurité des véhicules et de leurs équipements, conformément aux réglementations européennes et internationales. Ce programme comprend des études sur les véhicules et leurs équipements en matière de sécurité primaire et secondaire ainsi que la représentation de la France au programme européen des nouveaux véhicules (Euro NCAP).

Ce programme intègre par ailleurs les travaux récurrents conduits annuellement par l'UTAC, comme la transmission des données CNIT (Code national d'identification du type d'un véhicule), afin de compléter les données du Bulletin d'analyse des accidents corporels (BAAC) sur les véhicules impliqués dans un accident corporel.

Plusieurs études menées dans le cadre de l'appel à projets de 2022 ont également fait l'objet de subventions, imputées sur le programme 207 :

- Le projet PRÉVAC visant à explorer, sur le territoire d'Auvergne-Rhône-Alpes, les usages en matière d'évaluation pluriprofessionnelle pour la reprise de la conduite après une lésion cérébrale acquise non évolutive : 89 278 € en AE et 66 959 € en CP ;
- La convention TrottCare s'intéressant aux lésions induites par un accident de trottinette électrique selon l'infrastructure et à l'apport des casques de protection : 206 400 € en AE et 123 840 € en CP ;
- Le projet ESPOIR pour offrir une meilleure connaissance des interventions des services de sapeurs-pompiers en cas d'accident routier : 216 315 € en AE et 129 789 € en CP ;
- Le projet EPICO complétant l'évaluation médicale de l'aptitude à la conduite pour les patients souffrant d'épilepsie par une évaluation objective sur simulateur de conduite : 181 046 € en AE et 108 628 € en CP ;
- Le projet DIALOGUE s'intéressant au rapport aux règles de circulation selon les groupes d'utilisateurs auxquels un individu s'identifie : 187 974 € en AE et 131 582 € en CP.

### **3. Études de recherche du réseau scientifique et technique : 275 000 € en AE et 360 000 € en CP**

La principale dépense porte sur la convention conclue entre le Cerema et la Délégation à la sécurité routière (DSR) relative au programme « Sécurité routière » du Cerema pour l'exercice 2022/2023. Cette convention définit, au niveau national, les termes et conditions dans lesquels la DSR apporte un soutien financier au Cerema pour la réalisation de son programme de travail en sécurité routière.

A cette convention nationale s'ajoutent des conventions régionales qui peuvent être signées entre les préfetures et le Cerema. Elles permettent un appui technique du Cerema au plus près des territoires, en apportant une expertise lors de la réalisation d'études locales.

### **4. Fonds spécial innovation 435 000 € en AE et 272 873 € en CP**

Lors de sa réunion du 9 janvier 2018, le Comité interministériel de la sécurité routière a prévu la création d'un fonds spécial « innovation » pour promouvoir les nouvelles technologies au service de la sécurité routière.

En 2022, ce fonds a financé le projet dénommé « Éthylowheel ». L'objectif de ce projet est de créer à terme un nouveau dispositif capable de mesurer le taux d'alcoolémie d'un conducteur par l'installation de capteurs sensibles à l'alcoolémie dans le volant. Une description du dispositif est disponible à l'adresse internet suivante :

<https://www.ethylowheel.com/>

**ACTION****02 – Démarches interministérielles et communication**

Action / Sous-action  <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
02 – Démarches interministérielles et communication		23 747 071 24 071 892	<b>23 747 071</b> <b>24 071 892</b>		23 747 071 24 028 265	<b>23 747 071</b> <b>24 028 265</b>

Les données ci-dessus ne tiennent pas compte des erreurs d'imputation comptable commises en gestion 2022 ni de l'impact des retraits d'AE opérés après clôture d'engagements juridiques antérieurs à 2022.

Après correction, le montant des dépenses relevant en réalité de l'action 02 est de **28 051 580 € en AE** et de **28 076 717 € en CP**.

	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Communication nationale</b>	<b>14 467 365</b>	<b>14 378 688</b>
<i>dont Titre 3</i>	14 467 365	14 378 688
<b>Actions locales et partenariat</b>	<b>9 500 595</b>	<b>9 544 809</b>
<i>dont Titre 3</i>	5 339 138	5 399 560
<i>dont Titre 5</i>	95 111	95 111
<i>dont Titre 6</i>	4 066 346	4 050 138
<b>Actions sous maîtrise d'ouvrage centrale</b>	<b>4 012 526</b>	<b>4 082 126</b>
<i>dont Titre 3</i>	4 012 526	4 082 126
<b>Financement dans les collectivités d'Outre-mer</b>	<b>71 094</b>	<b>71 094</b>
<i>dont Titre 3</i>	17 346	17 346
<i>dont Titre 6</i>	53 748	53 748
<b>TOTAL Action 2</b>	<b>28 051 580</b>	<b>28 076 717</b>

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	20 306 237	19 813 001	20 306 237	19 783 853
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	20 306 237	19 785 001	20 306 237	19 750 453
Subventions pour charges de service public		28 000		33 400
Titre 5 : Dépenses d'investissement		119 971		119 971
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		119 971		119 971
Titre 6 : Dépenses d'intervention	3 440 834	4 138 921	3 440 834	4 124 440
Transferts aux ménages	60 000		60 000	

**Sécurité et éducation routières**

Programme n° 207 | Justification au premier euro

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Transferts aux entreprises		110 949		112 854
Transferts aux collectivités territoriales		850 067		859 598
Transferts aux autres collectivités	3 380 834	3 177 905	3 380 834	3 151 988
<b>Total</b>	<b>23 747 071</b>	<b>24 071 892</b>	<b>23 747 071</b>	<b>24 028 265</b>

**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Après correction, le montant des dépenses de fonctionnement considérées comme relevant en 2022, de l'action 02 a été estimé à **23 836 375 € en AE** et à **23 877 720 € en CP**. Ces dépenses relèvent toutes de la catégorie 31.

**1. Communication nationale : 14 467 365 € en AE et 14 378 688 € en CP**

La communication constitue un levier essentiel de la lutte contre l'accidentalité routière. Elle favorise la prévention, l'éducation, l'information et le changement des comportements. Elle permet également de faire la pédagogie de la règle et de favoriser l'acceptabilité sociale des mesures. Les thèmes de la communication sont déterminés en fonction de l'analyse de l'accidentalité routière et d'éventuelles nouvelles mesures.

Les campagnes de communication et d'information sont diffusées sur les différents médias (télévision, cinéma, radio, presse, affichage, internet). La communication passe également par la participation à des événements, par des partenariats avec les médias, par des relations avec la presse et des relations publiques soutenues, l'utilisation des réseaux sociaux, et par la mobilisation de relais (réseau public local, entreprises, associations etc.).

Les dépenses pour la communication en direction du grand public se sont réparties comme suit :

**Communication nationale : actions « Médias » : 12 178 741 € en AE et 12 090 497 € en CP**

Le budget de communication « actions média » permet de mettre en œuvre des campagnes de prévention en finançant l'élaboration de la stratégie et des supports de communication, ainsi que l'achat des espaces publicitaires pour leur diffusion (TV, radio, internet, cinéma, affichage, presse...).

Ces prises de parole ont été enrichies par la mise en place de plusieurs fils rouges, sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram, Twitter, LinkedIn), ou sur des sites d'aide à la conduite comme via Michelin ou Mappy, tout au long de l'année, pour développer un spectre plus large de thématiques.

Enfin, la délégation s'appuie sur une plateforme de gestion de données publicitaires « Data Management Plateforme », constituée afin de pouvoir mieux toucher les personnes en fonction de leurs centres d'intérêt.

**La délégation à la Sécurité routière a communiqué en 2022 sur les thèmes suivants :**

- Les dangers de l'alcool au volant à l'intention du jeune public au travers d'une mascotte, Sam, portant le mot d'ordre « Sam, celui qui conduit c'est celui qui ne boit pas ». Il s'agit de participation à des concerts et événements en partenariat avec NRJ et Fun Radio (NRJ Music Tour et Fun Radio Ibiza Experience), diffusion de spots radio enregistrés par des célébrités (Skyrock, FunRadio, NRJ, Technoparade), diffusion au cinéma du film « Sam entre dans la danse ». Un stand Sam a également été mis en place lors du festival Solidays.

- Les dangers de l'alcool en conduisant pour le grand public : grande campagne radio et TV réalisée avec des animateurs des grandes chaînes de télévision et de radio afin d'installer le mot d'ordre « Quand on tient à quelqu'un, on le retient. ».

- Les dangers de l'alcool en conduisant à l'occasion de la coupe du monde : Avec deux films prenant comme porte-parole Yoann Riou, commentateur sportif.
- Les dangers de la drogue au volant : partenariat avec des influenceurs pour montrer l'incompatibilité entre cannabis et conduite.
  
- L'importance des équipements à deux-roues motorisés :  
Un film incitant à porter un équipement complet à deux-roues-motorisé ;  
Une campagne d'affichage sur le port du casque à deux-roues motorisé dans les départements et régions d'outre-mer ;  
La distribution de flyers abrasifs sur les poignées de deux-roues garées.
  
- L'usage du téléphone en conduisant : rediffusion d'une campagne TV sur les dangers du téléphone en conduisant, pour installer un nouveau mot d'ordre : « Si tu conduis, je raccroche ».
  
- Les bienfaits de ralentir sur la route : création d'un film diffusé à la TV, au cinéma et sur Internet signé « La vie appartient à ceux qui lèvent le pied ».
  
- Une campagne radio d'été à l'occasion des voyages en voiture sur la vitesse, l'alcool, la fatigue, à partir d'une réécriture de la chanson de Michel Fugain, « Sur l'autoroute des vacances. ».
  
- Une campagne de remobilisation générale intitulée « Vivre pour » : les internautes étaient invités à rappeler leurs raisons de vivre pour mieux révéler à quel point il est absurde de menacer ce bonheur d'être en vie, par une prise de risque sur la route.
  
- Promotion d'un geste protecteur pour les cyclistes et trottinettistes à l'intention des automobilistes : ouvrir sa portière avec la main opposée afin de faciliter le fait de se retourner pour vérifier son rétroviseur et son angle mort « Portière droite main gauche, portière gauche main droite ». Campagne diffusée sur Internet.
  
- Campagne presse grand public « Docteur est-ce que c'est grave si je conduis ? » et diffusion d'un film de sensibilisation sur les risques santé et conduite dans les pharmacies, en partenariat avec le Cespharm.
  
- En outre-mer, une campagne a rappelé la nécessité du port du casque à moto ou à scooter.
  
- Participation au prix « Les pros ont du talent » en partenariat avec RTL et le groupe Netmédia pour récompenser les artisans et commerçants engagés dans la lutte contre l'insécurité routière en contexte professionnel : recrutement de candidats, mise en avant des bonnes initiatives en radio et en presse écrite, participation à la cérémonie de remise des prix.
  
- Production de 7 films humoristiques sur la thématique du risque routier professionnel réalisés par Fred Testot pour mettre en avant les 7 engagements.

#### **Communication nationale actions « Hors-médias » : 2 191 682 € en AE et 2 143 388 € en CP**

Les campagnes précitées ont été complétées par des actions de communication « hors médias » événementielles. Elles se traduisent par l'organisation de manifestations et la participation à des événements nationaux, dans un format compatible avec le contexte sanitaire.

#### **Communication nationale : évaluation et support : 96 942 € en AE et 144 803 € en CP**

Les autres dépenses liées à la communication nationale correspondent aux opérations suivantes :

- études pré et post-campagnes de communication ;
- évaluation globale du rapport des Français avec la sécurité routière par l'intermédiaire de sondages d'opinion ou baromètres ;

- édition ;
- routage dans les départements ;
- études ou sondages en appui des actions de communication.

## **2. Actions locales et partenariats : 9 369 010 € en AE et 9 499 032 € en CP**

### **- Plans départementaux d'actions de sécurité routière : 5 240 500 € en AE et 5 313 496 € en CP**

En matière de sécurité routière, l'action locale est portée dans chaque département par le Préfet, et mis en œuvre par un service déconcentré placé sous l'autorité fonctionnelle du chef de projet sécurité routière, membre du corps préfectoral.

Le Document général d'orientations (DGO), élaboré par les services de l'État et les partenaires de la sécurité routière pour la période 2018-2022, constitue le cadre stratégique de la programmation déclinée annuellement par les Plans Départementaux d'Action en Sécurité Routière (PDASR). Le second semestre 2022 a été consacré localement à l'élaboration du DGO 2023-2027 en concertation avec les partenaires publics, privés et associatifs.

Les actions de prévention et de sensibilisation sont menées soit directement par les services de l'État (elles sont alors imputées sur du titre 3 ou du titre 5), soit en partenariat avec des associations ou des collectivités locales (elles relèvent alors du titre 6- cf. infra). Le montant total de la dépense, tous titres confondus, est de **8,75 M€ en AE et de 8,84 M€ en CP**.

Après deux années marquées par une forte restriction des actions de terrain, l'année 2022 a permis de renouer avec de nombreuses actions de terrain, sur un rythme comparable à celui précédent la pandémie. Les nouveaux usages nés de la crise sanitaire ont été maintenus, en particulier les campagnes de sensibilisation via les réseaux sociaux, les radios ou la presse locales, adaptées au contexte de l'accidentalité du département.

L'attention de la politique de sécurité routière aux usagers vulnérables s'est confirmée. Un renforcement des actions envers les cyclistes et les usagers d'engins de déplacement personnalisé motorisé (EDPM) a été réalisé en lien avec une accidentalité accrue de ces usagers de nouvelles formes de mobilités. Ainsi, près de 830 000 € sont consacrés aux actions de prévention sur le vélo et le vélo à assistance électrique en France métropolitaine, soit 11,7 % des crédits des PDASR métropolitains. Les actions envers les conducteurs de deux-roues motorisés représentent en moyenne près de 20 % des budgets mobilisés par les PDASR, conformément aux orientations d'action nationales.

Enfin, la prévention des addictions continue d'être menée sur le terrain, de manière de plus en plus partenariale. En 2022, 9 % des crédits des PDASR en France (métropole et Outre-mer) ont été fléchés sur les campagnes et actions de prévention des conduites à risque, dont les stupéfiants et l'alcool constituent la plus grande part.

### **- Politique locale sous maîtrise d'ouvrage centrale - organisation déconcentrée de manifestations nationales : 4 012 526 € en AE et 4 082 126 € en CP**

Des services déconcentrés ou régionaux sont chargés par la DSR de promouvoir la sécurité routière dans le cadre de manifestations à portée nationale et bénéficient à ce titre de délégations de crédits.

En 2022, l'effort de la DSR a porté ainsi sur les Francofolies de la Rochelle et sur le Printemps de Bourges.

Enfin, l'action de sensibilisation « La Route se partage » lors du Tour de France, après un très fort succès d'audience en 2021, a poursuivi sa mission en 2022, en accompagnant aussi le Tour de France « Femmes » qui s'est tenu pour la première fois après le Tour de France masculin.

La préfecture d'Ille-et-Vilaine, qui coordonne l'opération « La Route se Partage » tout au long des deux Tours de France avec les départements concernés par le passage de la caravane, a bénéficié en 2022 d'une délégation de crédits de **215 000 € en AE et CP**, tous titres de dépenses confondus.

La présence des stands de la Sécurité routière aux couleurs de l'opération et les actions de sensibilisation dédiées non seulement aux cyclistes mais aussi à tous les automobilistes ont été unanimement saluées par la presse locale. La mobilisation des préfetures et des bénévoles pour animer les stands au départ ou à l'arrivée de la course ne s'est pas démentie. Comme les années précédentes, à l'occasion des Fan Park et Ateliers du Tour, manifestations dédiées à la sécurité et à la pratique du cyclisme, les coordinations ont animé de nombreuses actions de prévention et de sensibilisation. Ces événements concentrés sur deux ou trois jours ont été l'occasion de multiplier les possibilités de sensibilisation des visiteurs.

Le succès populaire du Tour de France Femmes pour sa première année a donné une audience importante aux discours de prévention porté par les coordinations lors des Villages départ.

Cette activité porte également l'acquisition de kits de dépistage de stupéfiants pour les contrôles routiers des forces de l'ordre. Cet effort s'est accru très significativement en 2022 avec l'achat de **520 000 kits salivaires de dépistages de stupéfiants et de 154 650 kits de prélèvement pour la confirmation de la présence de stupéfiants**. Ces acquisitions sont destinées à permettre que le dépistage des stupéfiants devienne un dépistage de masse à l'instar du dépistage de l'alcoolémie.

- **Signalisation : 58 535 € en AE et 45 661 € en CP**

L'expérimentation de la circulation inter-files a nécessité une adaptation de la signalisation routière. Le changement des panneaux par les collectivités gestionnaires de voirie a été remboursé par le programme 207.

#### DÉPENSES D'INTERVENTION

Après corrections, le montant des dépenses d'intervention considérées comme relevant, en 2022 de l'action 02 est estimé à **4 120 094 € en AE et à 4 103 886 € en CP**.

- **Plans départementaux d'actions de sécurité routière : 3 565 234 € en AE et 3 580 758 € en CP**

Dans le cadre des Plans Départementaux d'Actions de Sécurité Routière (PDASR), des subventions ont été attribuées aux associations pour un montant de **3 565 234 € en AE et 3 580 758 € en CP**.

Ont été ainsi subventionnées localement :

- des entreprises dans le cadre d'actions de prévention et de formation (chartes, plan de prévention du risque routier) ;
- des collectivités locales dans le cadre d'aides au financement de maisons de la sécurité routière et de projets d'initiatives locales ;
- des associations locales œuvrant dans le domaine de la sécurité routière et participant aux actions inscrites aux PDASR.

L'année 2022 a été marquée par le retour des associations sur le terrain pour des actions de prévention. Si les actions en faveur des jeunes, en particulier en milieu étudiant, se sont maintenues, les principales opérations ont été effectuées d'une part en faveur de l'information et de la sensibilisation des cyclomotoristes, d'autre part au bénéfice des usagers d'EDPM ou de vélos (ateliers de maniabilité des trottinettes, rappels du code de route sur les équipements). La campagne nationale de communication sur la visibilité des cyclistes a été fortement relayée en territoire et a permis l'organisation d'actions locales portées par des associations comme par certaines collectivités locales.

- **Partenariats nationaux : 554 860 € en AE et 523 128 € en CP**

Après rationalisation au niveau national des critères d'octroi, des subventions sont versées à des associations ayant une envergure nationale pour soutenir les actions qu'elles mènent en faveur de la lutte contre l'insécurité routière et favoriser l'émergence d'innovations.

**Sécurité et éducation routières**

Programme n° 207 | Justification au premier euro

Les 20 associations soutenues ont proposé en 2022 des projets très élaborés (développement de sites internet dédiés aux séniors permettant de s'auto-tester, rajeunissement du site internet dédié aux actions locales de prévention pour les élèves de classes de primaire).

La DSR continue ainsi à soutenir le tissu associatif qui est, localement, un fort relais de la politique de sécurité routière. Au-delà du soutien financier, les services de la DSR partagent avec les associations nationales leur connaissance du terrain et œuvrent pour le renforcement des partenariats locaux.

**DÉPENSES D'INVESTISSEMENT**

Après corrections, les dépenses d'investissement relevant de l'action 02 s'élèvent à **95 111 € en AE et en CP.**

Les services de l'État peuvent se doter de matériel (simulateurs de conduite ou fourgons dédiés, vélos et trottinettes) afin de déployer en régie des actions de sensibilisation à destination de publics spécifiques. Ce financement soutient aussi l'achat de fourgons aménagés permettant de mettre en œuvre un dispositif de maison de sécurité routière itinérante et de déployer les actions au plus près des citoyens dans les territoires enclavés.

**ACTION****03 – Éducation routière**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
03 – Éducation routière		23 056 627 21 892 120	<b>23 056 627</b> <b>21 892 120</b>		22 161 627 21 577 917	<b>22 161 627</b> <b>21 577 917</b>

Les données ci-dessus ne tiennent pas compte des erreurs d'imputation comptable commises en gestion 2022, ni de l'impact des retraits d'AE opérés après clôture d'engagements juridiques antérieurs à 2022.

Après correction de ces éléments et hors AENE, le montant des dépenses relevant en réalité de l'action 03 est de **17 876 045 € en AE et de 17 493 676 € en CP.**

	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Examens du permis de conduire</b>	<b>11 902 301</b>	<b>12 263 971</b>
<i>dont Titre 3</i>	<b>11 252 847</b>	<b>11 382 713</b>
<i>dont Titre 5</i>	<b>594 776</b>	<b>826 580</b>
<i>dont Titre 6</i>	<b>54 678</b>	<b>54 678</b>
<b>Formations</b>	<b>2 898 215</b>	<b>2 700 944</b>
<i>dont Titre 3</i>	<b>2 898 215</b>	<b>2 700 944</b>
<b>Animation du réseau éducation routière et Services applicatifs</b>	<b>1 644 668</b>	<b>1 097 870</b>
<i>dont Titre 3</i>	<b>1 644 668</b>	<b>1 097 870</b>
<b>Permis à un euro par jour</b>	<b>1 430 861</b>	<b>1 430 891</b>
<i>dont Titre 6</i>	<b>1 430 861</b>	<b>1 430 891</b>
<b>TOTAL Action 3</b>	<b>17 876 045</b>	<b>17 493 676</b>

## CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Indépendance et compétitivité	0	1 000 000	0	1 000 000
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>1 000 000</b>	<b>0</b>	<b>1 000 000</b>

Le décret n° 2022-415 du 23 mars 2022 a transféré 1 M€ en AE et en CP sur le programme 207 depuis le programme 363 du plan de relance. Ces crédits ont été intégralement consommés. Ils ont contribué au remboursement des rémunérations des examinateurs de la catégorie B mis à disposition par la société La Poste.

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	15 220 684	19 824 140	14 325 684	19 279 185
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	15 220 684	19 824 140	14 325 684	19 279 185
Titre 5 : Dépenses d'investissement	3 835 943	569 916	3 835 943	801 720
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	3 835 943	569 916	3 835 943	801 720
Titre 6 : Dépenses d'intervention	4 000 000	1 498 063	4 000 000	1 497 013
Transferts aux ménages	4 000 000	1 430 835	4 000 000	1 430 835
Transferts aux collectivités territoriales		67 228		66 178
<b>Total</b>	<b>23 056 627</b>	<b>21 892 120</b>	<b>22 161 627</b>	<b>21 577 917</b>

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les données ci-dessus ne tiennent pas compte des erreurs d'imputation comptable commises en gestion 2022, ni de l'impact des retraits d'AE opérés après clôture d'engagements juridiques antérieurs à 2022.

Après corrections et hors AENE, le montant des dépenses de fonctionnement relevant en réalité de l'action 03 est de **15 795 730 € en AE et de 15 181 527 € en CP**.

**1. Examen du permis de conduire : 10 972 233 € en AE et 11 139 794 € en CP**

– **Organisation des examens du permis de conduire : 10 870 537 € en AE et 11 049 867 € en CP**

Ces dépenses couvrent :

- les frais de fonctionnement des cellules « Éducation Routière » : frais de structures (fluides, entretien courant des bâtiments et pistes, fournitures, téléphonie...), les frais liés à la location de bâtiments, de salles, de véhicules et de matériels ;
- les frais de déplacement et de mission des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière (IPCSR) ;
- les frais liés à l'organisation et à la délivrance des attestations de sécurité routière (ASR) ;



- les frais liés aux formations des délégués au permis de conduire et à la sécurité routière (DPCSR) et des inspecteurs au permis de conduire et à la sécurité routière (IPCSR) organisées par l'échelon déconcentré et la documentation ;
- le remboursement des rémunérations des examinateurs de la catégorie B mis à disposition par la société La Poste ;
- l'acquisition d'équipements de protection individuelle (EPI) destinés aux délégués et inspecteurs au permis de conduire et à la sécurité routière (DPCSR et IPCSR) et le financement des frais de nettoyage afin de respecter le protocole sanitaire.

– **Organisation des examens professionnels : 16 426 € en AE et 7 649 € en CP**

Ces dépenses liées aux dernières épreuves des mentions du BEPECASER se sont déroulées fin 2020 . Ils couvrent les frais d'organisation des épreuves d'admission et d'admissibilité du brevet pour l'exercice de la profession d'enseignant de la conduite automobile et de la sécurité routière (BEPECASER), le principal poste étant les frais de déplacement des examinateurs. Les dépenses effectuées sur 2022 sont les restes à payer.

– **Organisation des commissions médicales : 85 270 € en AE et 82 278 € en CP**

Ces crédits permettent de financer les coûts de fonctionnement liés à l'organisation des visites médicales d'aptitude à la conduite des personnes handicapées dans le cadre des commissions médicales situées dans les préfectures , ainsi que les honoraires des médecins de ville agréés pour contrôler l'aptitude à la conduite des personnes handicapées hors commission médicale.

– **Création et rénovation de centres d'examen du permis de conduire : 280 614 € en AE et 242 919 € en CP**

Lors de l'élaboration du PAP, l'ensemble des crédits destinés à ces opérations sont budgétisés en titre 5 et aucun crédit en titre 3.

Cependant, des services déconcentrés ont financé à hauteur de **280 614 € en AE et 242 919 € en CP** sur des crédits de fonctionnement (titre 3), des études et des prestations liées à la conduite d'opérations de rénovation et de construction des centres d'examen.

Les dépenses liées à la construction et à la rénovation de centres d'examens font l'objet d'une présentation à la rubrique « coûts synthétiques » ci-dessous.

**2. Formations 4 542 883 € en AE et 3 798 814 € en CP**

– **Formation initiale des DPCSR et IPCSR : 2 327 420 € en AE et 1 982 610 € en CP**

Il s'agit des dépenses relatives à la formation initiale post-concours des DPCSR et des IPCSR et à la formation initiale des examinateurs B assurées dans le cadre de conventions signées avec l'institut national de sécurité routière et de recherches (INSERR).

Le coût moyen de la formation initiale pour un DPCSR est de 35 081 € et pour un IPCSR de 34 486 €. Ces coûts n'intègrent pas les frais de déplacement des stagiaires qui sont comptabilisés ci-dessus dans les frais de déplacement des cellules éducation routière des services déconcentrés d'affectation.

Le coût moyen de la formation initiale pour un examinateur B est de 15 179 €.

– **Formation continue des personnels des services déconcentrés : 660 795 € en AE et 718 334 € en CP**

Sous maîtrise d'ouvrage de la DSR, l'INSERR a organisé des formations destinées aux DPCSR et IPCSR déjà en poste.

Les principales formations dispensées en 2022 concernent les permis poids-lourds (aptitude à faire passer les épreuves des divers permis poids-lourds et perfectionnement du groupe lourd), le perfectionnement de la conduite moto, l'audit de suivi du label qualité des formations au sein des écoles de conduite, l'approfondissement et l'évaluation du permis B ainsi que le renouvellement des qualifications des IPCSR pour la réalisation des examens du permis de conduire et la gestion des conflits.

### **3. Animation et fonctionnement du réseau éducation routière : 2 698 € en AE et 23 079 € en CP**

Ce budget a été consacré au financement des dépenses récurrentes liées à l'activité des services comme les frais de déplacements professionnels des agents de la sous-direction.

### **4. Services applicatifs - Applications métiers : 1 641 970 € en AE et 1 074 791 € en CP**

Les dépenses correspondent à des dépenses d'équipements informatiques (acquisition de PC portables dits « NOEMI » permettant le télétravail), des dépenses d'accompagnement à la mise en conformité RGPD et des dépenses de maintenance et de développement de systèmes d'information.

Par ailleurs, le chantier de mise en conformité RGPD a nécessité l'accompagnement d'un prestataire de service depuis octobre 2019. Cet accompagnement comportait 3 volets :

- mise en place d'une gouvernance sur les données à caractère personnel (DCP), avec notamment un suivi bisannuel du registre des traitements,
- la formation et l'accompagnement des maîtrises d'ouvrage de la DSR en matière de données personnelles,
- la mise à jour du registre des traitements de données personnelles de la DSR, ainsi que la rédaction d'analyses d'impact sur les données personnelles (AIDP).

### **DÉPENSES D'INVESTISSEMENT**

Après corrections et hors AENE, le montant des dépenses d'investissement considérées comme relevant, en 2022, de l'action 03 est de **594 776 € en AE et 826 580 € en CP. Ces dépenses ont toutes été effectuées au titre d'immobilisations corporelles de l'État.**

#### **- Fonctionnement des cellules éducation routière : 76 182 € en AE et 83 290 € en CP**

Lors de l'élaboration du PAP, l'ensemble des crédits destinés aux opérations de fonctionnement sont budgétisés en titre 3. Néanmoins, certains de ces crédits ont servi notamment à l'achat de véhicules, ce qui relève du titre 5.

#### **- Construction et rénovation des centres d'examen du permis de conduire : 2 586 391 € en AE et 743 290 € en CP**

Est ici prise en compte l'intégralité des AE utilisables, à savoir les AE engagées (**518 594 €**) mais aussi les AE ayant fait l'objet d'une affectation à une tranche fonctionnelle sans être engagées (**2 067 797 €**).

L'exécution des crédits est conforme à la prévision en ce qui concerne les AE.

### **DÉPENSES D'INTERVENTION**

Après correction, les dépenses d'intervention considérées comme relevant, en 2021, de l'action 03 atteignent le montant de **1 485 539 € en AE et 1 485 569 € en CP**.

**1. Construction CEPC – Voirie et réseaux divers : 54 678 € en AE et en CP.**

Dans le cadre de la sécurisation du centre d'examen du permis de conduire d'Alès (30), l'État a versé à la commune, une participation financière de **54 678 € en AE et en CP**.

**2. Permis à un euro par jour : 1 430 861 € en AE et 1 430 891 € en CP.**

À l'issue de l'exercice 2022, les dépenses d'intervention destinées au financement du dispositif du « Permis à un euro par jour » se sont élevées à **1 430 861 € en AE et 1 430 891 € en CP** pour 48 300 prêts octroyés.

Si le volume de prêt baisse, en revanche leur coût unitaire augmente, les taux OAT à 2 ans qui servent de référence pour la prise en charge des intérêts par l'État se sont élevés à -0,48 % sur la période de juillet 2021 à fin juin 2022, en hausse par rapport à la période précédente (-0,66 % sur la période de juillet 2020 à fin juin 2021). La hausse est concentrée sur le dernier trimestre de la période considérée (taux de -0,015 %). C'est un phénomène nouveau appelé à se prolonger en 2023.

**COÛTS SYNTHÉTIQUES.**

**Dépenses liées à la rénovation et à la construction de centres d'examen du permis de conduire**

Le montant des dépenses destinées à la rénovation et à la construction des centres d'examen du permis de conduire s'élève en 2022, tous titres confondus, à **853 886 € d'AE engagées et 1 040 887 € de CP**. Par ailleurs, **2 067 797 € d'AE ont été affectés à des tranches fonctionnelles**.

Lors de l'élaboration du PAP, l'ensemble des crédits destinés à ces opérations a été budgétisé en titre 5. Cependant, conformément à la réglementation comptable en vigueur relative aux seuils d'immobilisation, des services déconcentrés ont payé à hauteur de **280 614 € en AE et 242 919 € en CP**, des dépenses liées à la rénovation et à la construction de centres d'examen en titre 3. De même, **54 678 € en AE et CP** ont été imputés en titre 6.

Les centres concernés par les dépenses présentées ci-dessus figurent dans le tableau ci-après :

Intitulé de l'opération		AE	CP
87	Palais	0	14 841
50	Carentan	71 485	43 763
62	Dainville	64 928	63 206
41	Blois	12 011	141 025
Guadeloupe	Les Abymes	59 962	162 825
43	Puy-en-Velay	266 245	179 950
93	Aulnay-sous-Bois	114 742	114 742
94	Rungis	47 817	176 200
18	Trouy	91 687	0
14	Démouville	17 315	17 315
92	Gennevilliers	49 867	49 867
19	Tulle	3 149	7 550
58	Nevers	0	4 425
30	Alès	54 678	54 678
59	Lézennes	0	10 500
<b>Total</b>		<b>853 886</b>	<b>1 040 887</b>

**Sécurité et éducation routières**

Programme n° 207 | Justification au premier euro

**Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État****RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS**

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2021		Prévision LFI 2022		Réalisation 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>CEREMA - Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (P159)</b>	<b>669 125</b>	<b>569 985</b>			<b>821 658</b>	<b>922 061</b>
Subventions pour charges de service public	56 800	49 900			28 000	33 400
Transferts	612 325	520 085			793 658	888 661
<b>Réseau Canopé (P214)</b>	<b>22 816</b>	<b>20 016</b>			<b>8 240</b>	<b>12 240</b>
Subventions pour charges de service public	3 100	3 100				
Transferts	19 716	16 916			8 240	12 240
<b>Universités et assimilés (P150)</b>	<b>787 284</b>	<b>544 500</b>			<b>610 056</b>	<b>421 724</b>
Transferts	787 284	544 500			610 056	421 724
<b>Ecoles et formations d'ingénieurs (P150)</b>	<b>1 500</b>	<b>1 500</b>			<b>6 080</b>	<b>6 080</b>
Transferts	1 500	1 500			6 080	6 080
<b>CEA - Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (P172)</b>						<b>70 000</b>
Transferts						70 000
<b>INSERM - Institut national de la santé et de la recherche médicale (P172)</b>						
Transferts						
<b>ARS - Agences régionales de santé (P124)</b>					<b>1 117</b>	<b>1 117</b>
Transferts					1 117	1 117
<b>EPIDE - Etablissement pour l'insertion dans l'emploi (P102)</b>	<b>4 716</b>	<b>4 716</b>			<b>12 980</b>	<b>12 980</b>
Transferts	4 716	4 716			12 980	12 980
<b>Total</b>	<b>1 485 442</b>	<b>1 140 718</b>			<b>1 460 131</b>	<b>1 446 202</b>
Total des subventions pour charges de service public	59 900	53 000			28 000	33 400
Total des transferts	1 425 542	1 087 718			1 432 131	1 412 802

Le programme 207 ne verse aucune subvention pour charge de service public. Il s'agit d'une erreur d'imputation. En revanche, au cours de l'exercice, les opérateurs peuvent bénéficier de subventions pour financer des études ou en contrepartie de leur appui aux services locaux de la sécurité routière.